



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE

N° VI-DEC-2025-141

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20250710-VI-DEC-2025-141-AU
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

OBJET : Signature d'un contrat de vente à terme avec la société ETAMPDIS.

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°VI-DEL-2020-015 du 5 juillet 2020 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération n°VI-DEL-2020-018 du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat de vente à terme présenté par la société ETAMPDIS suite au transfert d'exploitation de Carrefour Étampes,

CONSIDERANT le besoin des services municipaux de faire des achats auprès de l'enseigne Carrefour,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat de vente à terme avec la société ETAMPDIS, dont le siège social est situé Route de Caen – 14150 Ouistreham, afin que les services municipaux puissent réaliser des achats auprès de l'enseigne Carrefour situé Avenue de Bonnevaux à Étampes.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- La société ETAMPDIS,
- Service des Finances,

Fait à Étampes, le 10 JUL. 2025

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 11 JUL. 2025